

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2020 - N° 3

L'an deux mil vingt, le 1^{er} juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, GERMAIN Catherine, LENFANT Laurence, MIESZKALSKI Déborah, ROSSI Nicole ;

Messieurs BEAUMEL Adrien, CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, NUBUL Antoine, RANDON Benoît, WECKER Paul.

Pouvoir : Madame EGRET Hélène à Madame BORAWSKI Geneviève

Secrétaire de séance : Madame MIESZKALSKI Déborah

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- Compte administratif 2019
- Compte de gestion 2019
- Affectation du résultat 2019
- Vote des 2 taxes
- Élections de la Commission communale des impôts directs (CCID)
- Délibération fixant le montant de la location du terrain de sports rue d'Isles
- Convention avec les petits Gastronomes pour la fourniture des repas livrés pour l'année scolaire 2020/2021
- Délibération approuvant la convention avec Charlotte 3C pour le périscolaire 2020/2021
- Délibération fixant les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2020/2021
- Délibération fixant les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2020/2021
- Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et fait lecture du compte-rendu n° 2 qui est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame MIESZKALSKI Déborah secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 & COMPTE DE GESTION 2019

En préambule, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'associer dans la même délibération le vote de ces 2 comptes qui ne présentent aucune différence entre eux. Pour mémoire, le compte de gestion est dressé par le trésorier public et le compte administratif par le Maire.

Budget de fonctionnement

➤ **Section "Recettes"**

Le montant total des recettes pour l'année 2019 s'élève à 841 767,66 € en hausse de 206 k€ par rapport à 2018 et correspond principalement à :

- + 169 k€ pour la vente de la maison communale (écriture comptable en produit exceptionnel)
- une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (-7,5 k€)
- une baisse des revenus de la location de la salle des fêtes en travaux (- 4,7 k€)
- une hausse des contributions directes (TH & TF + 4, 7 k€)
- une hausse des recettes régies de 3 k€ concernant la redevance FREE mobile 2020 comptabilisée à tort en 2019 par la trésorerie.

➤ **Section "Dépenses"**

Le montant total des dépenses pour l'année 2019 s'élève à 725 332,45 € en hausse de 213 k€ par rapport à 2018 correspond principalement à :

- + 169 k€ pour la vente de la maison communale (écriture comptable en charges exceptionnelles)

Les charges à caractère général (coûts du périscolaire, du cabinet d'urbanisme, de l'entretien, de fournitures diverses...) représentent 34 % des dépenses.

Les charges de personnel 30 %.

Les indemnités des élus 6%.

Le résultat de fonctionnement de 2019 s'établit à + 116 435,21 €.

Ce résultat est inférieur à celui de 2018 de près de 6%.

Au 31/12/2019, le résultat de clôture s'élève à 440 661,89 €.

Budget d'investissement

➤ **Section "Recettes"**

Le montant des recettes pour l'année 2019 est de 639 129,92 € dont principalement :

- 170 000 € d'opérations d'ordre (mouvement comptable de la vente de la maison communale)
- 157 600 € de subventions sur les travaux effectués pour la rue des Vignettes (CRUR et DETR)

- 100 000 € de prêt de trésorerie
- 92 300 € de report de 2018 du fonctionnement
- 72 640 € de subventions sur les travaux effectués pour la SDF (CRUR)
- 24 060 € du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

➤ **Section "Dépenses"**

Le montant des dépenses pour l'année 2019 est de **667 057,26 €**, ce sont principalement :

- travaux SDF 281 170 € + 9 500 € honoraires
- travaux Mairie 96 130 € + 18 967 € honoraires
- travaux Aménagement place de la Mairie 124 228 € + 7 056 € honoraires
- remboursement des emprunts 73 860 €

Le résultat d'investissement de l'année 2019 est déficitaire de 27 927,34 €.

Au 31/12/2019, le résultat de clôture s'élève à - 271 969,27 €.

Les comptes de résultats de l'exercice 2019 pour le compte administratif et le compte de gestion sont arrêtés comme suit et soumis au vote du Conseil :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	725 332,45 €	841 767,66 €	116 435,21 €
Section d'Investissement	667 057,26 €	639 129,92 €	- 27 927,34 €
Résultat global de l'année 2019	1 392 389,71 €	1 480 897,58 €	88 507,87 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, les comptes de résultats cumulés de l'exercice 2019 sont arrêtés comme suit et soumis au vote du Conseil :

	Résultats de clôture 2018	Résultats 2019	Résultats de clôture 2019
Section de Fonctionnement	324 226,68 €	116 435,21 €	440 661,89 €

Section d'Investissement	- 244 041,93 €	- 27 927,34 €	- 271 969,27 €
---------------------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal ayant délibéré et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté et après reprise des résultats antérieurs reportés, Nicole Rossi présente les éléments de calcul permettant de statuer :

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019 de la section d'Investissement

Section d'Investissement – résultat cumulé 2019	-271 969,27 €
Section d'Investissement – reste à réaliser en dépenses	-50 000,00 €
Section d'Investissement – reste à réaliser en recettes	231 038,00 €
Solde de la section Investissement	-90 931,27 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les restes à réaliser, décide d'affecter la somme de 90 931,27 € à la section d'investissement au compte 1068.

Décide de reporter en section d'investissement au compte 001 la somme de 271 969,27 € en dépenses et de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 349 730,62 € en recettes.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

VOTE DES 2 TAXES

Nicole Rossi présente un récapitulatif de l'état 1259 adressé par l'administration fiscale et qui reprend les différentes informations nécessaires à la délibération.

Pour 2020 la commune continue à percevoir le produit de la taxe d'habitation au taux figé de 2019 de 11,64 % soit 121 638 € (pas de délibération nécessaire).

Ensuite, Nicole Rossi présente différentes hypothèses de recettes concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti en simulant soit le maintien des taux de 2019, soit une augmentation des taux de 1% voire une augmentation de 1,5%.

Elle rappelle que ces recettes sont calculées sur des bases prévisionnelles de valeur locative fournies par l'Administration fiscale en constante augmentation, les taxes foncières seront donc mécaniquement augmentées d'autant.

➤ **Taxe foncière sur le bâti**

Au taux de 2019 de 17,25 % produit attendu 123 044 €

Au taux majoré de 1 % produit attendu 124 274 € soit + 1 230 €

Au taux majoré de 1,5 % produit attendu 124 889 € soit + 1 845 €

➤ **Taxe foncière sur le non bâti**

Au taux de 2019 de 61,04 % produit attendu 12 269 €

Au taux majoré de 1 % produit attendu 12 391 € soit + 122 €

Au taux majoré de 1,5 % produit attendu 12 453 € soit + 184 €

Compte tenu du peu d'écart de recette fiscale attendue en cas d'augmentation des taux et aussi de la situation économique actuelle Nicole Rossi propose le maintien des taux de 2019.

Taux d'imposition pour 2020 :

TAXES		TAUX D'IMPOSITION
Foncier Bâti (TFB)		17,25
Foncier Non Bâti (TFNB)		61,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux en 2020 au même niveau que ceux de 2019.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

Proposition de liste pour désignation des membres à la Commission communale des impôts directs (CCID)

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de proposer ainsi qu'il suit la liste pour désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs :

1	M.	GUERRIER	Eddy	27/02/1970	20 rue de l'Abreuvoir 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
2	M.	ROBINEAU	Denis	22/10/1945	64 rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS	TF
3	M.	FÉLIX	Christophe	18/12/1970	42 rue Carnot	TF

					92100 BOULOGNE BILLANCOURT	
4	M.	DENIS	Didier	29/05/1972	4 rue des Sarments 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
5	M.	COLAS	Michel	29/11/1959	13 rue des Cerisiers 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
6	M.	DOUSEDAN	Daniel	07/05/1941	20 rue de Meaux 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
7	M.	KALENSKY	Michel	08/09/1946	2 rue de l'Église 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
8	M.	HALPERN	Joseph	18/10/1964	Domaine du Vignois pav n° 17 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
9	Mme	TURQUIN née CHEBAUT	Annie	06/10/1949	5 rue de Meaux 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
10	M.	CUNIERE	Mattieu	06/07/1979	12 rue de Tancrou 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
11	Mme	DELPIT née VIGNERON	Isabelle	14/04/1963	3 rue de la Gillette 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
12	Mme	COLLET née METAIS	Pascale	24/08/1959	12 rue des Vignettes 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
13	Mme	NÉ née VINCENT	Valérie	06/03/1962	15 rue de Mary 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
14	Mme	BAILLEUX née DUPON	Marie- Christine	09/11/1955	9 rue de Meaux 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
15	Mme	DAGNIAUX	Karine	29/08/1976	14 rue de la Gillette 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
16	M.	LE PORQUIER de VAUX	Fabien	07/11/1983	42 rue d'Isles 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
17	M.	AIGRET	Florent	22/12/1933	10 rue du Chef de Ville 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
18	M.	GRESSIER	Alain	24/08/1955	2 chemin des Jardins 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
19	Mme	BERTHELOT née VAN CAENEGHEM	Véronique	07/02/1971	18 rue de la Gillette 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF

20	M.	POLITI	Éric	13/06/1960	26 rue du Chef de Ville 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
21	Mme	MARIUZ née THEODEN	Sandrine	05/02/1973	3 rue d'Isles 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
22	M.	LAVALLEZ	Patrick	15/05/1964	7 rue de la Gillette 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
23	M.	FOUCAULT	Vincent	30/07/1986	16 D rue des Cerisiers 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF
24	Mme	GILLOT née BÂTON	Ghislaine	25/03/1963	5 bis rue de l'Abreuvoir 77440 ARMENTIERES EN BRIE	TF

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

FIXATION DU MONTANT DE LA LOCATION DU TERRAIN DE SPORT RUE D'ISLES

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location annuelle du terrain de sport situé rue d'Isles pour l'année 2020 à 2 400 € sans changement par rapport à 2019.

*Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents + 1 pouvoir
Mme MIESZKALSKI et M. GALLARDO indiquent qu'ils s'abstiennent*

CONVENTION AVEC LES PETITS GASTRONOMES POUR LA FOURNITURE DES REPAS LIVRÉS – Année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention pour la fourniture de repas livrés à passer avec les PETITS GASTRONOMES.

Le prix du repas est fixé à 2,68 € HT, soit 2,83 € TTC.

La présente convention est conclue pour la durée d'une année et prend effet le 1^{er} septembre 2020, soit jusqu'au 31 août 2021.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CHARLOTTE 3C DANS LE CADRE DE LA GESTION DU PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR + SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIEN

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de partenariat avec charlotte 3c dans le

cadre de la gestion du périscolaire matin et soir + sur le temps de pause méridien à passer avec CHARLOTTE 3C LOISIRS.

La présente convention s'élève pour un montant annuel de 34 456 € TTC et prend effet du mardi 1^{er} septembre au lundi 5 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer ladite convention.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

CANTINE SCOLAIRE – TARIFS DU REPAS – Année scolaire 2020/2021

Après étude, le Conseil Municipal décide de fixer à **4,20 €** le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves de l'école domiciliés **dans la Commune**.

De fixer à **6,65 €** le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves et pour les enseignants domiciliés « **hors commune** ».

Ces tarifs restent identiques à ceux de l'année scolaire 2019/2020.

*Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents + 1 pouvoir
Benoît RANDON ne souhaitant pas prendre part au vote*

TARIFS PÉRISCOLAIRE – Année scolaire 2020/2021

Après étude, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 à :

- Les élèves de l'école domiciliés dans la Commune :

Barème fiscal selon Revenu Fiscal de Référence	Tarif ½ journée	Tarif journée
De 0 à 10 000 €	2,05 €	4,10 €
De 10 001 à 15 000 €	2,20 €	4,40 €
À partir de 15 001 €	2,35 €	4,70 €

- Les élèves de l'école domiciliés « hors Commune » :

Tarif ½ journée	Tarif journée
2,80 €	5,60 €

Ces tarifs restent identiques à ceux de l'année scolaire 2019/2020.

*Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents + 1 pouvoir
Benoît RANDON ne souhaitant pas prendre part au vote*

QUESTIONS DIVERSES

ARBRES RUE DES CERISIERS

Devant le développement important des acacias et des prunus rue des Cerisiers, un devis a été établi en vue d'une taille concernant ces arbres. Le coût s'élève à 1 305 € TTC. Ce devis sera validé et l'intervention devrait avoir lieu en septembre prochain.

PANNEAUX CONFECTIONNÉS PAR L'ÉCOLE

La classe des CE1-CE2 a confectionné des panneaux pour rappeler aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les déjections de leurs animaux ; les élèves ont aussi fabriqué des hôtels à insectes qui ont été dispersés sur toute la Commune.

Le Conseil Municipal se pose la question d'acquérir des distributeurs de sachets pour déjection canine.

DISTRIBUTION DE L'ÉLAN

L'Élan N°25 sera distribué prochainement dans votre boîte aux lettres ainsi qu'une plaquette concernant les animations vacances d'été proposées par la CCPO.

AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE LA MAIRIE – PHASE 2

L'appel à la concurrence a été lancé avec une option concernant le nouvel abribus estimée à 35 000 €. La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 29 juillet à 12 heures.

COPIEURS AUX 2 ÉCOLES

Monsieur le Maire a reçu la société ETTER concernant la location des copieurs aux 2 écoles. Celle-ci a été renouvelée pour 105 € HT par copieur/ mois.

VITESSE LIMITÉE

Face à la vitesse excessive de certains usagers, Monsieur RANDON Benoît propose de limiter certaines rues à 30km/h.

Un sondage sera lancé afin d'alerter les Armentériois sur cette problématique, de recueillir leur opinion et de trouver la solution la mieux adaptée.

DÉPLACEMENT DE L'ABRIBUS

En raison de l'aménagement paysager des abords de la Mairie – phase 2, l'abribus, actuellement situé devant la Mairie, sera donc déplacé. La solution retenue (il y en a peu) sera de le déplacer rue du Chef de Ville face à l'allée Gaston Dardenne, là où il se trouvait auparavant.

À ce sujet, les riverains de l'allée Gaston Dardenne ont fait savoir qu'ils auraient apprécié être informés de ce projet.

CHIENS DANGEREUX

Il est rappelé aux propriétaires de chiens susceptibles d'être dangereux qu'ils sont autorisés à accéder sur la voie publique si leur chien est tenu en laisse et porte une muselière.

CITY STADE

Monsieur GALLARDO José, Adjoint au Maire, étudie auprès des entreprises la faisabilité d'un réaménagement du city stade. Un état des lieux est programmé pour le 23 juillet. Ce réaménagement ne pourra être entrepris que si les enfants, adolescents et leurs parents s'impliquent dans ce projet.

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 23h15.

DATES A RETENIR

13 juillet : Feu d'artifice

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs

Signatures des Conseillers présents